

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	20.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Suisse comme siège des organisations internationales
Acteurs	Genf
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Eperon, Lionel
Mach, André
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Unbekannt, Autor

Citations préféré

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Eperon, Lionel; Mach, André; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Suisse comme siège des organisations internationales, Genf, 1992 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 20.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique étrangère	1
Relations avec des organisations internationales	1
Relations avec d'autres Etats	5
Infrastructure et environnement	5
Protection de l'environnement	5
Politique de protection de l'environnement	5

Abréviations

UNO	Organisation der Vereinten Nationen
WTO	Welthandelsorganisation
APK-SR	Aussenpolitische Kommission des Ständerates
WHO	World Health Organization
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
CERN	Europäische Organisation für Kernforschung
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
ILO	Internationale Arbeitsorganisation
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
FIPOI	Immobilienstiftung für internationale Organisationen
WMO	World Meteorological Organization / Weltorganisation für Meteorologie

ONU	Organisation des Nations unies
OMC	Organisation mondiale du commerce
CPE-CE	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
OMS	Organisation mondiale de la Santé
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CERN	Organisation européenne pour la Recherche nucléaire
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
OIT	Organisation internationale du travail
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
OMM	Organisation météorologique mondiale

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec des organisations internationales

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 16.12.1992
AUTOR: ANDRÉ MACH

Lors de la réunion de Stockholm, les membres de la **CSCE** ont décidé la création d'un **secrétariat général afin de renforcer l'efficacité de l'organisation**; d'autre part, ils ont prévu de coordonner leurs actions avec l'ONU dans le domaine des droits de l'homme et de la sécurité. A cette occasion, le siège de la Cour de conciliation et d'arbitrage des conflits au sein de l'organisation a été attribué à la ville de Genève.¹

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 24.04.1993
AUTOR: UNBEKANTT

Dans un **rapport sur la décentralisation du système des Nations Unies**, le corps commun d'inspection de l'ONU a préconisé une refonte des structures et des méthodes d'exécution des programmes des organisations des Nations Unies. Ce texte relève notamment la perte d'attractivité des pays neutres pour les organisations internationales depuis la fin de la guerre froide; il est également indiqué que le coût moyen d'un fonctionnaire international est le plus élevé du monde à Genève. Ces conclusions ont éveillé quelques craintes chez les autorités genevoises sur l'avenir du statut de ville internationale de Genève. L'année dernière déjà, la candidature de Genève pour le siège de l'autorité de contrôle de la Convention sur les armes chimiques et du secrétariat chargé du suivi de Rio n'avait pas été retenue. Les milieux diplomatiques genevois ont toutefois souligné que tant que ce rapport n'était pas approuvé par le secrétaire général de l'ONU, il était improbable que des mesures soient prises pour restructurer le système des Nations Unies.²

INTERPELLATION / QUESTION
DATE: 01.06.1993
AUTOR: UNBEKANTT

Répondant à une interpellation Coutau (pl, GE) sur **la présence des organisations internationales à Genève** et sur la position du Conseil fédéral sur cette question, le chef du DFAE a souligné la volonté du Conseil fédéral de favoriser la présence de Genève dans l'arène politique internationale. Il a également indiqué que, face à la concurrence de plus en plus forte d'autres villes offrant des conditions d'accueil plus favorables, un effort financier devrait être consenti par la Confédération, le canton et la ville.³

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 15.06.1993
AUTOR: UNBEKANTT

La publication d'un autre **rapport sur les implications financières de la deuxième phase de réforme des structures des Nations Unies** est venue quelque peu apaiser les craintes de Genève. Ce texte, adopté par l'assemblée générale de l'ONU, allait plutôt dans le sens d'un renforcement des activités des agences spécialisées de l'ONU installées à Genève.⁴

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE
DATE: 06.12.1993
AUTOR: UNBEKANTT

Après plusieurs années de négociation, les Etats membres de la **CSCE** ont réussi à se mettre d'accord quant à la mise sur pied d'un **mécanisme de règlement pacifique des différends**. Celui-ci est codifié dans une Convention relative à la conciliation et l'arbitrage au sein de la CSCE qui a été adoptée par le Conseil de la CSCE à la fin de l'année 1992. Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet d'arrêté approuvant cette convention; cette dernière institue une procédure de conciliation à laquelle aucun Etat signataire ne peut se soustraire en cas de litige ou de conflit avec un Etat tiers, ainsi qu'une procédure d'arbitrage qui restera facultative. La gestion de ces procédures sera du ressort d'une Cour de conciliation et d'arbitrage dont le siège sera situé à Genève. En outre, le Conseil fédéral a présenté au parlement deux projets d'arrêtés afin de ratifier les traités bilatéraux de conciliation et d'arbitrage avec la Pologne et la Hongrie. Les deux Chambres ont approuvé à l'unanimité ces trois textes.⁵

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 15.12.1993
AUTOR UNBEKANTT

A ce propos, les Chambres fédérales ont approuvé à l'unanimité le financement de **nouveaux prêts** pour un montant total de 40,5 millions de francs à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)**, située à Genève. Cet argent est notamment destiné à la construction d'un nouveau bâtiment administratif de l'organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Par ailleurs, le Conseil fédéral a proposé un crédit de 80 millions de francs pour la transformation du Palais Wilson en une «Maison de l'environnement» regroupant divers organismes internationaux.⁶

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 17.02.1994
LIONEL EPERON

Face aux différentes incertitudes quant au devenir de la Genève internationale, la Fondation "**Un avenir pour Genève**" a été officiellement créée au mois de février. Sous la présidence de l'ancien directeur général du GATT Arthur Dunkel et de la vice-présidence de René Felber et Dominique Föllmi, cette institution de droit privé et de caractère apolitique a pour but de promouvoir la ville dans sa dimension internationale.⁷

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 25.11.1994
LIONEL EPERON

Les autorités fédérales, genevoises et onusiennes ont présenté le programme des manifestations commémoratives qui célébreront l'année prochaine à Genève le **50^e anniversaire de l'ONU**. Les hôtes du siège européen des Nations Unies consacreront en tout 6,8 millions de francs à l'organisation de cette fête.⁸

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 08.12.1994
LIONEL EPERON

Dans la course à l'obtention du **siège international** de la nouvelle Organisation mondiale du commerce (**OMC**), Genève s'est vu vivement concurrencée par la candidature de dernière minute de Bonn. Suite à l'annonce de cette candidature, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat genevois ont présenté aux missions diplomatiques accréditées auprès du GATT un complément à l'offre suisse lui permettant de se hisser au niveau de celle de l'Allemagne. Outre le don à la future OMC du Centre William Rappard (CWR), la proposition de construire une Maison universelle pour abriter les missions diplomatiques de pays en développement ainsi que l'élargissement substantiel des privilèges et immunités diplomatiques, les autorités fédérales et genevoises se sont proposées de mettre gratuitement à disposition un centre de conférence de 725 places et de construire un parking gratuit de 400 places à proximité du CWR. Les différents investissements consentis par la Suisse ont été évalués à environ 100 millions de francs. Le Comité préparatoire de la future OMC s'est finalement prononcé en faveur de la ville de Genève, la présence de nombreuses organisations des Nations Unies sur son territoire ayant constitué un atout majeur. Un accord de siège définitif entre l'Organisation mondiale du commerce et la Suisse n'a cependant pu être conclu avant la fin de l'année.⁹

ORDONNANCE / ARRÊTÉ FÉDÉRAL SIMPLE
DATE: 14.12.1994
LIONEL EPERON

Sur l'ensemble de l'année, les Chambres fédérales ont octroyé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (**FIPOI**) des **crédits d'engagement** pour un total de CHF 256.9 millions. De ce montant, CHF 75 millions sont destinés à l'aménagement du Palais Wilson en «Maison de l'environnement» (93.085), alors que CHF 165 millions serviront à l'achat et au transfert du bâtiment du «Geneva Executive Center» (GEC) à la FIPOI (94.053). Durant la session parlementaire d'hiver, le Conseil national a, par ailleurs, approuvé le financement d'un prêt de CHF 74.5 millions à la FIPOI en vue de la construction d'un nouveau bâtiment administratif pour l'Organisation météorologique mondiale (OMM) (93.021), ainsi que le financement d'un don de CHF 31.2 millions pour la construction d'une nouvelle salle de conférences en faveur de l'OMC (94.082).¹⁰

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 15.01.2000
FRANÇOIS BARRAS

Aux journalistes, Joseph Deiss a déploré le peu de promotion de la Suisse dans les médias internationaux. Pour y remédier, le premier responsable de la diplomatie helvétique a proposé d'**accentuer le rôle de plate-forme diplomatique de Genève**, notamment par des contacts plus suivis et mieux organisés envers les journalistes étrangers qui gravitent autour de l'ONU. Une étude était en cours afin de parvenir à terme à la création d'un véritable service de presse à la Mission suisse.¹¹

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 21.01.2000
FRANÇOIS BARRAS

Une **étude de l'Office cantonale de la statistique** a montré que la Cité de Calvin a subi un important essor de sa population de fonctionnaires internationaux. Les 16 organisations internationales gouvernementales (OG) installées sur le sol genevois occupent 21'715 personnes, soit 6,2% de plus que 1999. En vingt ans, l'augmentation du personnel des OG a été de 50%. Plus de quatre employés sur dix résident dans le canton, où trois milliards de francs sont annuellement dépensés par les OG. De leur côté, les Organisations non gouvernementales emploient 2852 personnes à Genève.¹²

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 08.12.2000
FRANÇOIS BARRAS

Au chapitre des nouveautés, trois événements sont à souligner. Tout d'abord, le **Centre pour le contrôle démocratique des forces armées**, sous l'impulsion des Départements fédéraux des affaires étrangères et de la défense, a été inauguré à Genève. De plus, la **Banque mondiale** a annoncé son attention d'ouvrir un office dans la cité de Calvin, qui rejoint ainsi Bruxelles, Londres, Francfort, Rome et Paris (siège de l'organisation) au rang des villes choisies par la Banque mondiale. Enfin, la ville a officiellement déposé sa candidature pour accueillir la future **Organisation des armes biologiques**, organisme destiné à vérifier la bonne application de la Convention signée en 1972 par 132 Etats interdisant ces armes. 100 à 250 fonctionnaires pourraient constituer le Secrétariat permanent de cette organisme international.¹³

RAPPORT

DATE: 28.03.2001
FRANÇOIS BARRAS

Dans son rapport désormais annuel sur les activités des organisations internationales en Suisse, le Conseil fédéral a mis en perspective les avantages économiques pour Genève: 2,8 milliards de francs annuels seraient échangés dans le canton grâce à la présence des OI sur son sol. Mais il a aussi relevé que la Cité de Calvin allait atteindre certaines limites au niveau de ses infrastructures. De plus, la concurrence d'autres villes de renom – Montréal, Stockholm, Bonn et Vienne dans le cas de la future Agence mondiale anti-dopage – rendent la course aux OI plus compliquée. De ce point de vue, le texte recommande à Genève d'adapter ses conditions d'accueil et de cibler ses choix dans les candidatures. La Confédération aimerait à terme que le rayonnement international de Genève profite à l'ensemble de la Suisse, tant pour l'accueil de conférences que pour l'installation d'OI. Dans un premier temps, la coopération avec Vaud apparaît essentielle: sur les 40'000 employés d'organisations internationales et leur famille installés sur les bords du Léman, 10% habitent dans le canton de Vaud. Au vu de ces chiffres, **les autorités vaudoises ont annoncé l'octroi d'une subvention d'un million de francs – 200'000 francs annuels – au centre d'accueil Genève internationale**, afin d'aider à l'encadrement des fonctionnaires internationaux qui arrivent en Suisse.¹⁴

RELATIONS INTERNATIONALES

DATE: 18.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Entre temps, **Genève a décroché l'organisation de la première phase de la conférence sur la société de l'information**, prévue en 2003. Après une année de réflexion, l'Union internationale des télécommunications (UIT) a préféré Genève à sa rivale Tunis, qui abritera la suite de la Conférence deux ans plus tard. La conférence genevoise se proposera de mettre internet au service de tous, de garantir la diversité culturelle et de donner un visage humain et social aux nouvelles technologies. En abritant déjà l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'OMS, l'OIT, le Haut-commissariat aux droits de l'homme, l'OMC, la Cité de Calvin réunissait plusieurs atouts pour accueillir une telle conférence. Dans son élan, Genève s'est porté candidat pour abriter le siège de la nouvelle organisation qui va naître de la fusion des deux plus grandes associations mondiales des villes, la Fédération mondiale des cités urbaines (FMCU) et l'International union of local authorities (IULA), englobant près de 90% des villes du globe. Barcelone, la Haye, Lille et Varsovie ont aussi annoncé leurs candidatures.¹⁵

ACTE ADMINISTRATIF

DATE: 29.12.2007
ELIE BURGOS

Suite à l'adoption par l'OMC du **projet d'agrandissement de son siège à Genève**, le Conseil fédéral a fixé un plafond de 130 millions de francs pour les travaux. Cette décision sera toutefois soumise à l'approbation des chambres.¹⁶

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 18.09.2008
ELIE BURGOS

En mai, le Conseil fédéral a approuvé et transmis au parlement un nouveau message relatif à l'octroi à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) d'une contribution à fonds perdus destinée au financement de la **rénovation du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève**. Le financement des travaux par la Confédération se fera au moyen d'un prêt de 60 millions de francs à l'OMC, remboursable sur 50 ans sans intérêt, ainsi que par une contribution à fonds perdu de 70 millions de francs. Cet objet 08.050 remplaçait l'objet 05.077, en raison du réexamen de la stratégie immobilière de l'OMC entrepris en 2006 par son nouveau directeur général Pascal Lamy. Au lieu de l'extension délocalisée prévue dans le dernier objet, ce dernier a en effet demandé que toute l'OMC soit regroupée sur un site unique. Au **Conseil national**, sur recommandation de la commission compétente, les députés ont ainsi refusé d'entrer en matière sur l'objet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a quant à elle été décidée sans opposition. Les députés ont accepté à l'unanimité le mécanisme de frein aux dépenses avant d'accepter l'arrêté fédéral par 156 voix contre 4 au vote sur l'ensemble. Au **Conseil des Etats**, les députés ont également refusé d'entrer en matière sur le projet 05.077. L'entrée en matière sur l'objet 08.050 a été acceptée sans opposition. Le conseil s'est également prononcé à l'unanimité en faveur du crédit octroyé (frein aux dépenses) et de l'arrêté fédéral au vote sur l'ensemble.¹⁷

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.12.2008
ELIE BURGOS

En septembre, le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'octroi d'un **prêt à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la **construction par le CICR d'une halle logistique** à Genève, pour un total de 26 millions de francs. Le Conseil national s'est prononcé en faveur de l'arrêté fédéral, rejetant au passage une proposition Rutschmann (udc, ZH), qui demandait que le crédit soit abaissé à 24 millions de francs.¹⁸

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 02.03.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, à la suite du Conseil national l'année précédente, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt sans intérêt à la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales** (FIPOI) destiné à financer la construction par le **CICR** d'une halle logistique à Genève pour un coût total de 26 millions de francs.¹⁹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 06.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à l'attribution à la FIPOI d'une aide destinée au **financement de l'extension extra-muros du siège de l'OMC** à Genève. Plus précisément, elle consiste en un prêt sans intérêt d'un montant de 40 millions de francs remboursable sur 50 ans et d'une contribution à fonds perdu de 10 millions de francs afin de construire un bâtiment annexe comprenant un parking souterrain au siège de l'organisation à Genève. Ce bâtiment matérialise la troisième et dernière étape du projet de densification et d'extension du Centre William Rappard issu de l'accord de 2008 entre l'OMC et la Confédération. Selon le Conseil fédéral, le projet doit être financé au titre de la politique d'Etat hôte de la Suisse. Le **Conseil des Etats** a approuvé cette aide à l'unanimité tandis que le **Conseil national** l'a fait par 117 voix contre 17, toutes issues de l'UDC.²⁰

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 16.06.2015
AUDREY BOVEY

En juin 2015, le Conseil des États a adopté (34 voix pour, 4 contre et une abstention) les **mesures** édictées par le Conseil fédéral **pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte (2016–2019)**. Résultat d'une collaboration entre la ville de Genève, le canton de Genève et le DFAE, la stratégie en question s'inscrit dans la volonté de "consolider et développer la position de la Suisse comme État hôte d'organisations internationales et premier centre de gouvernance mondiale", face à une progression continue de la concurrence à l'échelle internationale. Concrètement, telles qu'énoncées dans le message du Conseil fédéral, les mesures envisagées se concentrent autour de six axes principaux: renforcer le dispositif d'accueil; développer le réseau de formation, réflexion et savoir-faire suisse et genevois; viser à l'universalité des représentations des États; promouvoir les partenariats; améliorer la communication de et sur la Genève internationale et, finalement, mener une action coordonnée et informée entre les différents acteurs impliqués dans la politique de la Suisse en tant qu'État hôte. Le Conseil national s'était auparavant également prononcé en faveur du projet fédéral (161 voix pour, 18 contre et 9 abstentions) lors de la session parlementaire de printemps 2015.²¹

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 17.09.2019
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 behandelte der Ständerat die **Massnahmen zur Stärkung der Rolle der Schweiz als Gaststaat 2020-2023** und trat ohne Gegenantrag auf die Vorlage ein. Zuvor hatte schon die APK-SR den beantragten Kredit von CHF 111.8 Mio. unter die Lupe genommen und einstimmig gutgeheissen. Genf als internationaler Sitz hunderter internationaler Organisationen ist nicht nur für die Bedeutung der Schweizer Aussenpolitik förderlich, sondern auch aus wirtschaftlicher Perspektive von Bedeutung. Im Ständerat entstand demnach auch keine wirkliche Debatte. Man war sich einig, dass das internationale Genf gestärkt werden müsse. Die Sprecherin der APK-SR, Ständerätin Maury Pasquier (sp, GE), betonte, dass auch in der Vergangenheit schon Kredite vergeben worden seien, um die Standortattraktivität Genfs aktiv zu erhalten, und diese in ihrer Wirkung äusserst effektiv gewesen seien. Der Ständerat nahm die Vorlage mit 37 Ja-Stimmen (bei 1 Enthaltung) überdeutlich an.²²

Relations avec d'autres Etats

RELATIONS INTERNATIONALES
DATE: 14.04.1992
ANDRÉ MACH

Le nouveau secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, s'est rendu à Berne où il s'est entretenu avec le chef du DFAE sur la présence de l'organisation mondiale à Genève et sur la **crise yougoslave**.²³

Infrastructure et environnement

Protection de l'environnement

Politique de protection de l'environnement

OBJET DU CONSEIL FÉDÉRAL
DATE: 13.10.1994
SERGE TERRIBILINI

Alors que le gouvernement avait proposé en 1993 d'octroyer un crédit de CHF 80 millions pour la rénovation du palais Wilson à Genève en vue d'y créer une **«Maison de l'environnement»**, la commission de politique extérieure du Conseil national, appuyée par son homologue du Conseil des Etats, a exigé que le projet soit réexaminé afin de revoir à la baisse ce montant. Après analyse, la somme a pu être ramenée à CHF 75 millions. Ainsi redimensionné, le projet a été adopté par les Chambres.²⁴

1) Presse du 15.12. et 16.12.92.

2) JdG, 29.1.93; 24 Heures, 30.1.93; Bund, 15.2.93; BaZ, 24.4.93.

3) BO CE, 1993, p. 306 s.; Hebdo, 4.2.93; Ww, 29.7.93.

4) JdG, 24.3.93; Suisse, 15.6.93.

5) BO CE, 1993, p. 690 ss.; BO CN, 1993, p. 2200 ss.; FF, II, 1993, p. 1081 ss.

6) BO CE, 1993, p. 688 ss.; BO CN, 1993, p. 2377 s.; FF, I, 1993, p. 1141 s.

7) Presse du 17.2.94.

8) JdG, 6.9.94; presse du 25.11.94.

9) Presse des 15.6, 16.6, 25.6, 20.7, et 23.7.94 (choix du siège); JdG, 1.7 et 23.12.94; NQ 21.7 et 8.12.94.

10) BO CE, 1994, p. 344 s.; BO CE, 1994, p. 910 ss.; BO CN, 1994, p. 1042 ss.; BO CN, 1994, p. 2049 ss.; BO CN, 1994, p. 275 ss.;

FF, I, 1995, p. 2; FF, I, 1995, p.1; FF, II, 1994, p. 339; FF, III, 1994, p. 1033 ss.; FF, III, 1994, p. 333; FF, V, 1994, p. 269 ss.; JdG,

28.1 et 11.2.94

11) TG, 15.1.00

12) LT, 21.1.00

13) Lib., 12.4. et 14.6.00; TG, 8.12.00

14) LT, 9.3 et 28.3.01.47

15) LT, 18.6.01; LT, 9.6.01

16) LT et NZZ, 29.12.07.

17) FF, 2008, p. 4551 ss.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO CE, 2008, p. 643 s.; FF, 2008, p. 7755 s.; BO CN, 2008, p. 1060 ss.; BO

CE, 2008, p. 644.

18) FF, 2008, p. 7211 ss.; BO CN, 2008, p. 1623 ss.

19) BO CE, 2009, p. 2 ss.

20) FF, 2010, p. 3613 ss.

21) BO CE, 2015, p. 566 ss.; BO CN, 2015, p. 186 ss.; FF, 2014, p. 9029 ss.; NZZ, 17.6.15

22) AB SR, 2019, S. 724 ff.

23) Presse du 14.4.92.

24) BO CE, 1994, p. 680 ss.; BO CN, 1994, p. 1042 ss.; FF, 1994, 3, p. 333; Presse du 13.10.94